

RCS : VIENNE
Code greffe : 3802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1993 B 80267
Numéro SIREN : 393 368 964
Nom ou dénomination : NORD ISERE EXPERTISE

Ce dépôt a été enregistré le 10/12/2018 sous le numéro de dépôt A2018/006327

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **VIENNE**

Dénomination : NORD ISERE EXPERTISE
Adresse : 10 bis rue Joseph Cugnot 38300 Bourgoin-jallieu -
FRANCE-

n° de gestion : 1993B80267
n° d'identification : 393 368 964

n° de dépôt : A2018/006327
Date du dépôt : 10/12/2018

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
30/03/2018



666807

NORD ISERE EXPERTISE

Société Anonyme au capital de 125.000 €uros

Siège social : BOURGOIN-JALLIEU (Isère) - 10 B, rue Joseph Cugnot
393 368 964 R.C.S. VIENNE

EXTRAIT DU**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 MARS 2018**

L'an DEUX MILLE DIX-HUIT et le TRENTE MARS, à 17 heures,

Les actionnaires de la Société "NORD ISERE EXPERTISE", Société Anonyme au capital de 125.000 €uros, divisé en 2.500 actions de 50 €uros chacune, dont le siège est à BOURGOIN-JALLIEU (Isère) - 10 B, rue Joseph Cugnot, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick DEVILLARD, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Pascal BOREL et Monsieur Jean-Claude GOUR, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Stéphane REYBOZ est désigné comme secrétaire.

La société "SOFIAL RHONE ALPES", Commissaire aux Comptes titulaire, a été régulièrement convoquée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus que le cinquième des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Situation des mandats des Commissaires aux Comptes,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

QUATRIEME RESOLUTION

Les mandats de la société "SOFIAL RHONE ALPES" Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Xavier BOUSQUET, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration à l'issue de la présente réunion, et Monsieur Xavier BOUSQUET ayant exprimé le désir de ne pas être renouvelé dans son mandat de Commissaire aux Comptes suppléant, l'Assemblée Générale décide :

- de renouveler le mandat de la société "SOFIAL RHONE ALPES", Commissaire aux Comptes titulaire ;
- et de nommer la société "AUDIT FISCALITE ET CONSEILS", domiciliée à BRON (Métropole de Lyon) - 3, rue du Colonel Chambonnet - Parc Saint Exupéry, en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le de l'exercice clos au 30 septembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

(Fin de l'extrait)

POUR COPIE CONFORME

LE PRESIDENT

Patrick DEVILLARD

